

Vous avez été nombreux à nous témoigner votre soutien à l'occasion de l'activisme judiciaire déployé contre la commune et nous vous en remercions.

L'essentiel est là : dans sa grande sagesse le Tribunal administratif de Bordeaux a rejeté le recours contre l'école maternelle. Il reconnaît que seul l'intérêt supérieur de l'enfant guide nos pas.

L'école se construit en un temps record, là où le souhaitent les équipes éducatives, avec le projet qu'elles ont validé, à un prix bien inférieur à ce qu'on trouve sur la métropole.

Voici ce qu'écrit le Juge :

« Il résulte de l'instruction, notamment du courrier de la Fédération des conseils de parents d'élèves, que les enfants bénéficient depuis la rentrée 2022 d'une école provisoire laquelle ne dispose ni d'une cour de récréation suffisamment spacieuse pour leur permettre de jouer en toute sécurité ni d'une partie couverte, que l'école provisoire se situe sur la même zone que celle des travaux et que deux classes de grande section sont localisées au sein de l'école élémentaire, nécessitant un minimum de six traversées de route par jour par les enfants. Il résulte également de l'instruction que la livraison de l'école maternelle est prévue à la rentrée

2024, soit moins de quatre mois après la notification du présent jugement. Eu égard aux conditions dans lesquelles le service public de l'éducation est assuré depuis la rentrée 2022 s'agissant de très jeunes enfants et compte tenu de la livraison prochaine de l'ouvrage, à même de garantir la continuité de ce service public dans des conditions normales, le prononcé de l'annulation de l'avenant litigieux porterait une atteinte excessive à l'intérêt général. Il en résulte que les conclusions à fin d'annulation de l'avenant n°3 doivent être rejetées. Il en va de même par voie de conséquence des conclusions à fin d'injonction. »

Regrettons quand même les frais que la commune est contrainte d'engager à l'occasion de tous ces procès. Près de 22 5000€ à la charge du contribuable pour les 4 derniers procès seulement. C'est beaucoup ; c'est trop !

Aucune autre commune ne connaît une telle opposition systématique, qui s'attaque indifféremment aux projets et aux personnes, devant le juge administratif et le juge judiciaire, en première instance jusqu'en cassation, transformant les séances du conseil municipal en champs de foire. Plaignons ensemble, sincèrement, ces personnes mues seulement par la haine et le ressentiment.

Il n'en reste pas moins que cela demeure l'écume des choses. L'essentiel est que rien ne fera dévier la majorité municipale de la feuille de route fixée par les électeurs.

Les équipements publics sont modernisés, le fonctionnement des services est assuré, la démocratie participative s'épanouit, l'urgence climatique nous mobilise.

Continuez à nous écrire, nous rencontrer, nous interpellier, c'est pour vous et avec vous que nous transformons Tresses.

Très bel été à toutes et tous

Les élus de Tresses Ensemble